

LES DICTÉES

Forme	Organisation
Mise en mémoire de textes élaborés en commun : synthèse d'une leçon	- Texte conçu et rédigé en commun au tableau : -- les élèves maîtrisent le sens des mots nouveaux ; -- les problèmes d'écriture sont résolus en commun (accords, formes complexes). - Texte stabilisé : -- est recopié par les élèves ; -- est dicté par le maître avec les mots courants masqués et les mots nouveaux écrits au tableau ; -- corrigé par échange de cahier au CE2 et au CM1 ; personnelle au CM2, puis par le maître.
Dictée guidée et expliquée : la dictée pour apprendre	- Dictée d'une phrase complexe ou d'un court texte concentrant des difficultés qui doivent être résolue par les savoirs et savoirs faire des élèves ; au CE2 et au CM1, le maître conduit la réflexion des élèves (verbe ? temps ? référence ? mot de la même famille ?), au CM2 le guidage est réduit (<i>A quoi faut-il faire attention pour écrire ce verbe ?</i>). - Relecture avec consultation des outils de référence et correction d'une autre couleur. - Mise au point collective : retour sur les doutes, les erreurs, les bonnes références, utilisation des guides d'écriture et/ou relecture établis et enrichis régulièrement par les élèves.
Dictée préparée	- Texte étudié plusieurs jours avant pour : -- identifier les problèmes qu'il pose (difficultés en fonction des apprentissages effectués ou en cours) ; -- mémoriser les mots nouveaux : examen de leur construction, repères par rapport à des mots connus, flexions particulières (pluriel irrégulier, changement de forme d'un adjectif au féminin...). - Dictée : les élèves mobilisent seuls cette préparation sans rappel par le maître des points de vigilance. - Correction collective qui : -- permet de revenir sur les erreurs les plus fréquentes ; -- permet de donner individuellement des exercices spécifiques d'entraînement sur les difficultés rencontrées.
Dictée argumentée	- Texte dicté aux élèves ; à l'issue, les élèves peuvent poser des questions à la classe sur l'orthographe d'un mot : un ou plusieurs élèves font propositions/contre-propositions, répondent en justifiant l'orthographe proposée. - Choix individuel de l'orthographe après ces échanges. - Corrigé proposé et conclusions éventuelles relevées (à propos des problèmes à résoudre et des particularités constatées).
Dictée de contrôle	- Dictée par le maître qui n'apporte aucune aide mais possibilité auparavant pour les élèves de revoir leur guide de relecture, de se rappeler les éléments auxquels il faut penser. - Correction différée pour : -- que le maître ait répertorié les erreurs et conduise rigoureusement le travail (raisonnements et références rappelés, guides de relecture enrichis ou modifiés) ; -- que chaque élève focalise sur des objectifs précis de progrès (ne plus faire d'erreurs de correspondance phonèmes/graphèmes, réduire les erreurs sur les mots fréquents).
Dictée négociée	- Dictée par le maître d'un texte dont les difficultés sont en rapport avec les apprentissages antérieurs ; chaque élève écrit son texte individuellement - Relecture du texte et correction individuelle - Mise en groupes de 2 ou 3 élèves qui doivent « négocier » la dictée qui sera rendue au maître et qui seule sera évaluée. C'est l'élève qui est le plus en difficulté qui doit écrire le texte afin que les autres soient obligés de lui expliquer ;